



Procédure pour récupérer des charges auprès d'un locataire parti

Par **meldy88**, le **29/07/2013** à **15:37**

Bonjour,

Mon locataire est parti au 1er mars 2013. Je reçois le décompte individuel des charges sur l'année 2012 début juillet 2013 et je m'aperçois que les provisions sur charges que j'ai demandé à mon locataire tout au long de l'année sont largement insuffisante par rapport aux dépenses entraînées par mon locataire.

Je lui ai écrit un premier courrier lui expliquant la situation accompagné du justificatif des sommes dûes en lettre recommandée avec accusé de réception, il y a deux semaines, et je n'ai aucune nouvelles de mon ancien locataire.

Que dois je donc faire? Existe-il une démarche à suivre pour récupérer des charges locatives non payées?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **29/07/2013** à **18:37**

Bonjour,

Lorsque la régularisation de charges doit intervenir après le départ du locataire, vous avez le droit de conserver en attendant 25% du dépôt de garantie.

Ne l'aviez-vous pas fait ?

Par **meldy88**, le **29/07/2013** à **19:26**

Non je ne l'ai plus car le problème s'était déjà posé pour les charges 2011 et mon locataire m'avait déjà payé une partie et la caution payait le reste.